



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

DECLARATION CAP B

DU 16 JUIN 2017

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues,

En juin 2016 un rapport titré : *Les discriminations dans l'accès à l'emploi public* (dit rapport L'Horty), soulignait, que *"Le concours ne préserve jamais totalement du risque de discrimination, même si, à l'évidence, il le réduit relativement à un recrutement sans concours"*.

La CGT a toujours défendu l'accès à la fonction publique par le concours, et si dans notre filière l'accès sans concours a été rétabli, ce n'est pas de notre fait.

"Les discriminations sont favorisées par la sélectivité du recrutement, elles sont liées à la définition des postes à pourvoir, à la durée des contrats, mais aussi aux caractéristiques majoritaires parmi les collègues de travail, à celles des candidats et du jury."

"Tout ce qui peut influencer la prise de décision par le jury est un canal potentiel pour le risque de discrimination entre les candidats. L'organisation du concours, son caractère plus ou moins concentré dans l'espace, les conditions d'éligibilité ou encore, la nature des épreuves, sont autant de leviers pour élargir l'action publique en faveur de l'égalité."

En responsabilité, nous ne pouvons que souhaiter que l'ensemble des agents amenés à participer à des jurys de concours aient eu une sensibilisation à ce qu'est la discrimination.

Parce que "la discrimination est liée à des représentations et à des stéréotypes sur les caractéristiques individuelles qui entrent en action sans être nécessairement conscients du point de vue du recruteur."

Nous sommes donc tous de potentiels discriminateurs qui nous ignorons peut-être. Cet état de fait doit nous interroger et nous devons mettre en place des dispositions pour la réduire le plus possible.

Les constats du sociologue Romain Pudal ne disent pas autre chose sur la faible ressemblance du corps des sapeurs-pompiers avec la population en général.

Comme la CGT l'a souvent affirmé l'E.N.S.O.S.P. est un outil intéressant mais il ne doit pas être un outil d'enfermement, où on cultive l'entre-soi.

Le compte-rendu de la réunion du groupe sécurité du C.N.F.P.T. du 4 avril 2017 qui débattait des emplois supérieurs de direction souligne :

“Avec des travaux engagés depuis 2015, le « corporatisme » de cette filière, qui a des caractéristiques uniques, peut être à nouveau être constaté car il s’agit seulement d’une douzaine de personnes concernées par an, avec une première promotion prévue pour septembre 2018...Il serait souhaitable que toutes les formations ne se fassent pas entièrement à et par l’ENSOSP ; Les « grandes causes » ainsi que la thématique de la « laïcité » devraient notamment être abordées.”

Notre filière sera-t-elle suffisamment mûre pour l’entendre ?

Ne répondons pas le pire n’est jamais sûr.

Pour finir nous ne pouvons que vous relater cet exemple de mauvaise foi concernant la mise à disposition d’un agent à mi-temps auprès d’une organisation syndicale, que nous pourrions baptiser l’histoire du S.D.I.S. qui ne disait jamais non.

A la réception de la demande conformément aux textes en vigueur le S.D.I.S. dit oui mais il faut au préalable que je trouve quelqu’un pour vous remplacer sur votre mi-poste.

Ensuite prendre le temps de définir une fiche pour un demi-poste, publier un avis de vacance de mi-poste, avoir des candidats, puis réaliser le courrier qui va bien pour la CAP qui se tient ce jour.

Bref l’histoire a commencé par un courrier de la fédération CGT des services publics en décembre dernier et doit se terminer, si tout va bien, lors de cette CAP.

Prise d’effet au 1^{er} septembre sous réserve de pouvoir le remplacer, dixit le S.D.I.S.

Comme les histoires les plus courtes sont les meilleures, une histoire de 8 mois a eu raison de notre humour.

Pour la remise du prix de la mauvaise foi dans l’attribution légitime d’une mise à disposition dans la catégorie employeur public, on pressent Pierre Gattaz, mais pour le lauréat, plus de doute.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues merci de votre attention.